

Musicien d'orchestre

RNCP15337 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 6
Code(s) NSF	133
Code(s) ROME	L1202
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'échéance	22/08/2015

Certificateur(s)

Centre de formation des musiciens d'orchestre (CFMO)

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Le musicien d'orchestre exerce son activité au sein d'orchestres ou d'ensembles instrumentaux. C'est le caractère collectif de son activité qui définit son métier, à l'inverse du musicien soliste qui peut jouer seul ou avec orchestre, mais toujours pour interpréter une partie bien séparée et individualisée d'une œuvre musicale. Il est interprète d'un répertoire musical réparti en deux grands domaines : les musiques classique et les musiques actuelles. Son activité est soumise au rythme de la programmation et le fonctionnement des orchestres impose le plus souvent une grande mobilité aux musiciens. Il se prépare d'abord de manière individuelle puis participe aux répétitions collectives, le plus souvent sous la direction d'un chef d'orchestre, en adaptant son jeu pour tenir compte des exigences de sa hiérarchie et pour trouver un « son » commun en intégrant les différents paramètres d'une exécution collective. Il peut être amené à participer à des projets artistiques pluridisciplinaires (théâtre, danse, cirque...) et se produire dans des lieux très différents (salles de concerts, églises, plein air...). Il peut également participer à un enregistrement audio ou vidéo. Il est amené à présenter son art et ses pratiques auprès du public et de la presse. Il peut cumuler son emploi avec des activités d'enseignement.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Le titulaire de la certification est capable de Réaliser un travail individuel en préparant son instrument et en déchiffrant la partition pour arriver parfaitement prêt aux répétitions collectives.

Adapter son jeu et sa sonorité pour s'inscrire dans une expression globale de l'orchestre en tenant compte des instructions du chef d'orchestre et des exigences du répertoire abordé

Durant les répétitions, déchiffrer à vue rapidement lorsqu'un travail individuel préalable n'a pas été possible

Gérer son énergie et son trac en adoptant des principes d'hygiène de vie et en mesurant son engagement physique et psychologique tout au long du travail

Réaliser une prestation musicale en tenant compte des choix techniques et artistiques ainsi que des règles de représentation déterminés en répétition pour une exécution optimale des œuvres.

Adapter son jeu au contexte matériel du concert ou de l'enregistrement en prenant en compte les contraintes liées à l'environnement : caractéristiques acoustiques, scéniques, règles de sécurité, etc. pour une prestation dans les meilleures conditions.

Se préparer au passage des concours d'orchestre en tenant compte des usages et des attentes des jurys pour gérer le stress et réussir à s'insérer au mieux dans le monde professionnel

S'adapter à toutes les situations professionnelles musicales y compris dans des productions lyriques ou autres, selon les instructions des intervenants du spectacle grâce à une connaissance des différentes expressions artistiques

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le musicien d'orchestre exerce son activité généralement dans le secteur du spectacle vivant subventionné ou privé. De manière privilégiée, il peut être engagé par des orchestres constitués permanents en contrat à durée indéterminée ou en supplémentaire intermittent à durée déterminée. Il peut également avoir pour employeur des orchestres non permanents faisant appel exclusivement à des intermittents du spectacle de manière ponctuelle ou régulière mais toujours à durée déterminée, ou encore par d'autres types d'employeurs du spectacle vivant (compagnie, théâtre, festival...).

Il peut être engagé par des employeurs dits occasionnels, c'est à dire des employeurs dont l'activité principale n'est pas le spectacle et qui relèvent alors du champ du Guso (collectivités locales, groupements d'amateurs, hôtels...).

Il peut inscrire son activité dans le secteur du spectacle enregistré dans des emplois relatifs à l'enregistrement de phonogrammes, vidéogrammes etc...

Les structures-employeurs ont des statuts variés : association, EPCC, régie municipale, SARL...

En tout état de cause, elles doivent être détentrices de la ou des licences d'entrepreneurs de spectacles correspondant à leurs activités.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Musicien d'orchestre (musicien du rang ou tuteur, chef de pupitre ou chef d'attaque, musicien solo)

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très faible (1/5)
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Non-durabilité de l'emploi, Lien formation-emploi
Salaire médian (mensuel)	1 650 €
Diplôme le plus fréquent	Diplôme de niveau bac+3/4 (licence, maîtrise ou équivalent) en lettres et arts (20 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	U1X91 — Artistes (musique, danse, spectacles) · tension 1/5 (Très faible)
Projets de recrutement (BMO 2026)	51 022
Jugés difficiles à recruter	6 %
Emplois saisonniers	29 %
Familles professionnelles (FAP)	U1X91 — Artistes (musique, danse, spectacles)

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, CANDIDATURE INDIVIDUELLE, VAE

7 personnes (dont 57% extérieures à l'organisme)

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 22/08/2015

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/15337/>